



Femmes entrepreneures, développez votre entreprise grâce aux opportunités de financement



GRANTS OFFICE
empowering communities

DELLTechnologies

Femmes entrepreneures, développez votre entreprise grâce aux opportunités de financement

Les entreprises détenues par des femmes sont essentielles au succès de toute économie. Elles sont des moteurs importants de la création d'emplois et de la croissance économique. Selon Global Entrepreneurship Monitor (GEM), les femmes représentent un entrepreneur innovant à fort potentiel de croissance sur trois dans le monde. Les femmes représentent également deux entrepreneurs en phase de démarrage sur cinq dans le monde. Le Fonds économique mondial (FEM) a examiné les données de 22 pays et a constaté que la croissance de la part des femmes fondatrices d'entreprises a largement dépassé celle des hommes fondateurs au cours des cinq dernières années. Nous observons également une augmentation des investissements en dollars dans les entreprises détenues par des femmes dans le monde entier.

En France, le baromètre Infogreffe publié le 8 mars 2022 note que 33,5% des entrepreneurs inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés du territoire français sont des femmes, contre 32,3% en 2021 et 32,1% en 2020. Cette progression linéaire se poursuit depuis la crise sanitaire.

Le réseau [Dell Women's Entrepreneur Network \(DWEN\)](#) a vu le jour au plus fort de la récession de 2009 afin de renforcer les capacités des femmes entrepreneures pendant une période économique difficile. DWEN soutient les femmes entrepreneures de trois manières majeures :

- **Connection** : Accès à une communauté mondiale croissante de femmes entrepreneures, d'investisseurs et de conseillers, à la fois en présentiel et en ligne.
- **Inspiration** : Partage d'histoire afin d'apprendre des autres. DWEN met en avant ses membres sur DWEN.com et par l'intermédiaire de Dell Technologies.
- **Transformation** : Accès à un contenu et des ressources technologiques sur mesure pour accélérer les entreprises dirigées par des femmes et les aider à atteindre leur potentiel maximal.

Bien que le nombre d'entreprises appartenant à des femmes continue d'augmenter, elles ne représentent encore qu'un pourcentage relativement faible de toutes les entreprises en France et dans le monde. Les fondatrices ont souvent du mal à accéder aux capitaux, aux réseaux et aux ressources nécessaires au développement de leur entreprise. Comme l'indique [DWEN Women Entrepreneurs \(WE\) Cities Index 2023](#), l'emplacement peut avoir un impact énorme sur les femmes entrepreneures qui tentent de créer une entreprise étant donné que les marchés, les talents, les capitaux, la culture et la technologie varient considérablement d'une ville à l'autre.

Vous souhaitez explorer plus en détail l'indice DWEN Women Entrepreneurs Cities Index 2023 ? Consultez ce [rapport](#).

En outre, dans le cadre de l'indice WE Cities, Dell s'est penché sur le [pilier technologique](#) afin de déterminer l'impact de la technologie sur la capacité des femmes entrepreneures à créer et à développer une entreprise. Le rapport met également en évidence certaines stratégies à adopter pour le financement de la technologie.

Même avec toutes les ressources disponibles, trouver des fonds pour soutenir la croissance des entreprises peut encore être un défi. Dans les sections suivantes, DWEN et Grants Office décrivent le panorama des aides financières pour les entreprises détenues par des femmes en France, ainsi que des conseils pour se préparer à monter des dossiers de demande de subvention et réussir à obtenir des financements. Un glossaire de termes utiles est également proposé à la fin du document pour faciliter la compréhension des subventions.

Panorama des financements pour les entreprises dirigées par des femmes en France

En France, un large éventail d'aides financières est disponible pour soutenir les petites entreprises, reflétant l'engagement régional et national à encourager un écosystème entrepreneurial diversifié et robuste. Bien qu'il existe des aides financières spécifiques destinées à promouvoir la création ou la reprise d'entreprise par les femmes, il est également stratégiquement avantageux pour les entreprises détenues par des femmes d'explorer les subventions qui ne sont pas exclusivement ciblées sur le genre. Un bon nombre de ces programmes incluent dans leurs lignes directrices des priorités qui s'alignent sur les projets visant à améliorer les perspectives des femmes sur le marché du travail.

Source de financement nationale

Il existe au niveau national une aide financière spécifiquement dédiée aux femmes entrepreneures :

- [La Garantie ÉGALITÉ femmes](#) : Ce dispositif mis en place par France Active permet de faciliter l'accès au crédit bancaire des femmes porteuses d'un projet de création, de reprise ou de développement d'entreprises. La garantie couvre jusqu'à 80 % d'un emprunt bancaire dans la limite d'un montant de 50 000 €. Le prêt bancaire couvert par une garantie Égalité Femmes doit financer des investissements et/ou du besoin en fonds de roulement. Il a une durée maximale de sept ans.

Sources de financement et d'accompagnement régionales

Depuis l'accord cadre de 2012 pour l'entrepreneuriat féminin conclu entre l'État et la Caisse des dépôts, des plans d'action régionaux pour l'entrepreneuriat des femmes (PAR) se développent chaque année sur les territoires. Ils s'appuient sur les services centraux et les associations d'aide à la création d'entreprises afin d'évaluer les outils et dispositifs les plus appropriés à chaque zone géographique.

Pour en savoir plus sur un plan d'action régional en particulier, il convient de contacter directement la mairie, la [chambre de commerce et d'industrie](#) (CCI) ou la [chambre de métiers et de l'artisanat](#) (CMA) en fonction de votre localisation géographique.

Des accompagnements renforcés depuis la phase de démarrage, de l'idée jusqu'à la concrétisation d'un projet, en passant par la recherche de financement, sont mis en place dans les Régions à destination des femmes entrepreneures. Voici quelques exemples de ces accompagnements régionaux :

- Bretagne : [Entreprendre Au Féminin Bretagne \(EAFB\)](#)
EAFB accompagne les parcours entrepreneuriaux des femmes, anime, dans les territoires, un réseau économique de créatrices et dirigeantes d'entreprises et sensibilise à la culture de l'entrepreneuriat et l'égalité femme-homme.
- Nouvelle-Aquitaine : [Entreprendre, la Région à vos côtés](#)
Entreprendre, la Région à vos côtés met en place un plan d'actions de proximité à destination des porteurs-euses de projets s'inscrivant dans un processus de création ou de reprise de TPE, en particulier en milieu rural et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Priorités de financement

Vous trouverez ci-dessous des exemples d'aides financières régionales et nationales que les femmes entrepreneures peuvent solliciter seules ou en partenariat avec d'autres organisations.

S'il existe une poignée d'aides spécifiques auxquelles les femmes entrepreneures peuvent prétendre, il est important de ne pas négliger le financement général des start-ups et des petites entreprises. Ces programmes, bien qu'ils ne soient pas spécifiques aux femmes, peuvent fournir un financement précieux pour l'expansion de l'entreprise, le développement de la main-d'œuvre, la transformation digitale et la transition écologique et énergétique.



Tableau des opportunités de financement

Nom de l'opportunité	Montant disponible et date limite de dépôt des candidatures	Objectif	Page web du programme
Bourse French Tech	Le montant maximum de la subvention est de 30 000 €. Date limite : Dispositif ouvert.	Ce dispositif est destiné à favoriser la phase de création d'entreprises innovantes à fort potentiel de croissance.	https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/bourse-french-tech
Culture à partager !	Le taux de participation de la Région Centre-Val de Loire sera au maximum de 80 % du coût total des opérations. Date limite : Au plus tard le 30 septembre de l'année en cours.	Ce dispositif vise à soutenir la mise en œuvre d'actions culturelles à destination de la jeunesse et des personnes éloignées de la culture et de la pratique artistique.	https://www.centre-valde Loire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/culture-partager
Dispositif régional d'aide à la création/reprise d'entreprises Start'Up	L'aide minimale est de 10 000 € et maximale de 195 000 €. Date limite : Dispositif ouvert.	Ce dispositif vise à soutenir financièrement les projets de création d'activités économiques à potentiel, génératrices d'emplois.	https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif1000
EdTech for Good : investir dans l'innovation pour l'éducation	Les tickets d'investissement vont de 200 k€ jusqu'à plusieurs millions d'euros en fonds propres et quasi-fonds propres. Date limite : Dispositif ouvert.	La Banque des Territoires finance les projets permettant à tous, et notamment aux plus fragiles, d'apprendre dans les meilleures conditions et tout au long de la vie.	https://www.banquedesterritoires.fr/investir-innovation-education
E-éducation, e-formation, e-orientation	Le montant minimal de la subvention est de 75 000 €. Date limite : Dispositif ouvert (au fil de l'eau).	Ce dispositif stimule les projets d'investissements visant à améliorer par le numérique la formation, l'orientation et l'inclusion.	https://www.europe-bfc.eu/dispositif/e-education-e-formation-e-orientation/



Elles + Grand Est = Sciences	L'aide régionale peut aller jusqu'à 90% du montant du projet. 4 dates limites de dépôt annuel : 15 janvier - 15 mars - 15 juin - 15 octobre.	Ce dispositif soutient les porteurs de projets qui souhaitent mener à bien un projet de promotion des métiers scientifiques, techniques et du numérique à destination des jeunes filles et des jeunes femmes.	https://www.grandest.fr/appel-a-projet/elles-plus-grand-est-sciences/
Garantie ÉGALITÉ femmes	La garantie couvre jusqu'à 80 % d'un emprunt bancaire dans la limite d'un montant de 50 000 €. Date limite : Dispositif ouvert.	Ce dispositif permet de faciliter l'accès au crédit bancaire des femmes porteuses d'un projet de création, de reprise ou de développement d'entreprises.	https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/dispositifs-garantie/garantie-egalite-femmes-ex-fgif
i-Démo - soutien aux projets structurants de R&D&I	Le soutien apporté par l'État peut se faire sous forme de subventions et/ou d'avances remboursables variables selon les projets. Date limite : 16 juillet 2024	Ce dispositif soutient le développement d'entreprises industrielles et de services contribuant aux transitions énergétique, écologique et numérique.	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-generique-ndeg3-i-demo-soutien-aux-projets-structurants-de-rdi
Investissements d'écoconception pour améliorer la performance environnementale	Selon la nature des projets et la taille de l'entreprise, les aides aux investissements peuvent atteindre 15 % à 55 %. Date limite : 31 décembre 2023.	Pour améliorer la performance environnementale des produits et services, l'ADEME contribue à la production et à la commercialisation d'un nouveau produit ou service écoconçu.	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/investissements-decoconception-ameliorer-performance-environnementale?cible=79
Investissement Start-up	Les plafonds d'intervention sont différents selon le régime d'aide SA 100189 PME : 50% maximum de l'assiette pour les jeunes pousses, 20% pour les petites entreprises et 10% pour les moyennes entreprises. Date limite : Dispositif ouvert.	La Région encourage la naissance et la croissance de jeunes pousses, futures PME à potentiel en accompagnant les projets d'entreprises innovantes à tous les âges de leur existence.	https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/investissement-start



Offre de robots et machines intelligentes d'excellence	L'aide apportée sera constituée d'une part de subvention et d'autre part d'avance récupérable. Le montant varie en fonction du projet. Date limite : 25 juin 2024	Ce dispositif France 2030 vise à structurer et accompagner les acteurs de nouvelles chaînes de valeur d'équipements robotiques ou industriels stratégiques, de l'émergence au Leadership technologique et industriel.	https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-offre-de-robots-et-machines-intelligentes-dexcellence
PM'up Souveraineté Transition écologique et énergétique	Le plafond de la subvention est de 250 000 € et pourra être porté exceptionnellement à 375 000€ pour les projets localisés en zone de reconquête économique et les projets présentant un fort impact écologique. Date limite : Dispositif ouvert (au fil de l'eau).	Ce dispositif accompagne les PME dans leur transformation écologique et énergétique et soutient les projets de croissance créateurs d'emplois.	https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/pmup-souverainete-transition-ecologique-et-energetique
Prêt d'honneur Initiative France	Le montant du prêt s'élève entre 3 000 à 50 000 €. Date limite : Dispositif ouvert.	Ce dispositif permet aux femmes entrepreneures de renforcer leurs fonds propres et ainsi d'accéder plus facilement à des prêts plus importants.	https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/financement-fonds-propres/pret-dhonneur
Subvention Innovation	Le montant maximum de la subvention est de 50 000 €. Date limite : Dispositif ouvert.	Ce dispositif est destiné à valider la faisabilité d'un projet d'innovation.	https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/subvention-innovation
Wom'energy : le programme d'entrepreneuriat au féminin	Le prêt d'honneur est compris entre 15 000 et 50 000 €. Date limite : Dispositif ouvert.	Ce programme soutient toutes les cheffes d'entreprise à tous les stades de développement et de croissance de leur projet.	https://www.reseau-entreprendre.org/fr/jagis-2/

Se préparer à postuler pour une subvention : quels sont les éléments communs d'une demande de subvention ?

Le financement par subvention peut être exactement ce dont vous avez besoin pour lancer un nouveau projet, mais avant même de commencer à chercher l'opportunité de subvention idéale, vous devez préparer votre boîte à outils pour les subventions. Votre boîte à outils est essentielle pour chaque subvention. Bien que certains outils puissent être ajoutés au fil du temps pour des subventions spécifiques, chaque boîte à outils doit contenir des éléments de base.

De quoi avez-vous besoin pour commencer ce process ?

Tout d'abord, vous avez besoin d'une équipe chargée des subventions. Cette équipe comprendra, en fonction des exigences de la subvention, mais pas uniquement, un chef/gestionnaire de projet, un rédacteur de subvention (à défaut, il existe des options contractuelles), un membre de votre équipe financière et au moins un membre de chacun des départements/divisions qui feront partie du projet ou du programme subventionné s'il est accordé. Vous devez également obtenir l'approbation du personnel de gestion concerné avant de déposer une demande de subvention ; il est donc important d'inclure ce personnel également dans votre équipe ou, du moins, de le tenir au courant au fur et à mesure de la planification. Les petites organisations peuvent exiger des membres de l'équipe qu'ils portent plusieurs casquettes.

Ensuite, vous devez rassembler vos documents clés. Il s'agit des documents standard exigés par la plupart des subventions, notamment : le dernier état financier complet, l'enregistrement de l'entreprise, le dernier budget, l'organigramme et la liste des membres du conseil d'administration. Certaines subventions demandent également une copie des statuts, les plans stratégiques, les énoncés de mission/vision, l'historique de l'organisation, les évaluations des besoins, les licences/certificats applicables et les politiques clés telles que les politiques de non-discrimination et de conflits d'intérêts (si vous ne disposez pas de ces politiques, il est conseillé d'être proactif et de les créer à l'avance, en particulier si elles doivent être approuvées par votre service juridique et votre conseil d'administration). Des documents supplémentaires tels que les données démographiques, les données clés sur les programmes ou les activités, ou l'accès aux sources de données actualisées, les lettres de soutien et les rapports annuels peuvent également s'avérer utiles. Ces documents devront être mis à jour au moins une fois par an. C'est le moment idéal pour revoir et mettre à jour votre déclaration de mission et de vision si cela n'a pas été fait depuis un certain temps. Le fait de disposer d'un plan stratégique actualisé facilite non seulement le processus de demande de subvention, mais aussi l'identification des subventions qui correspondent le mieux à vos objectifs et à vos besoins, actuels et dans un future proche.



Vous voilà prêt à entamer votre recherche de subventions. Pour vous aider à affiner votre recherche, réfléchissez à la problématique ou au projet que vous cherchez à financer. Rédigez un énoncé de votre problématique. Examinez les possibilités de subventions qui répondent à ce besoin. N'essayez pas d'adapter votre projet à une subvention inadéquate. En plus du descriptif, prévoyez également un plan d'action, un calendrier, un budget prévisionnel, un plan de viabilité (comment allez-vous continuer à financer et à gérer le projet après la fin de la subvention, le cas échéant ?) et les avantages du plan, du programme ou du projet pour l'ensemble de la communauté. Le fait de disposer d'un projet ou d'un programme bien pensé et prêt à être mis en œuvre montre aux financeurs que vous avez investi du temps, du talent et des connaissances dans votre demande. Il est également utile d'avoir ces informations toujours à portée de main, car certaines opportunités de subvention sont assorties de délais courts empêchant les organisations qui ne sont pas préparées de postuler à temps.

Glossaire des termes relatifs aux subventions

- **Bénéficiaire d'une subvention** : Personne ou organisation qui a reçu des fonds dans le cadre d'un programme de subvention.
- **Budget narratif** : Description du budget, y compris des explications sur la manière dont chaque poste du budget est calculé, les totaux, l'objectif des fournitures et services achetés, et la justification du montant des salaires, des avantages sociaux et des coûts indirects.
- **Coût de revient** : Type de partage des coûts où le financeur attend du bénéficiaire qu'il contribue avec un montant égal à une certaine partie de ce que le financeur a accordé. Le partage des coûts est généralement présenté sous la forme d'un ratio, tel qu'un partage 1:1 (ce qui signifie que les candidats doivent fournir un financement non public équivalent à chaque euro de subvention demandé).
- **Date limite de dépôt des candidatures** : Date à laquelle un candidat doit soumettre une demande de subvention (par courrier ou par voie électronique) pour que sa candidature soit prise en compte. Dans de nombreux cas, le financeur exige que la demande soit reçue avant la date limite.
- **Demandeur** : Organisation qui demande une subvention. Cette entité est responsable de la gestion du projet en cas d'attribution. Le demandeur est également appelé « chef de file » ou « bénéficiaire ».
- **Dossier de candidature** : Ensemble d'un ou de plusieurs documents contenant toutes les informations et les formulaires nécessaires à la demande d'une subvention.
- **Évaluateur d'une demande de subvention** : Personne chargée de lire et d'évaluer les demandes pour un financeur.
- **Partage des coûts** : Terme général désignant le cas où le bénéficiaire doit fournir un financement pour le projet proposé. Le partage des coûts est généralement présenté sous la forme d'un pourcentage, par exemple un partage

des coûts de 50 % signifie que les candidats doivent fournir 50 % du coût total du projet à partir de sources non publiques.

- **Période budgétaire** : Intervalle de temps dans lequel une période de projet est divisée à des fins budgétaires, généralement de 12 mois.
- **Période de projet** : Période totale pendant laquelle le financeur autorise le bénéficiaire à exécuter le projet décrit et approuvé dans la demande de subvention. Les périodes de projet de plus d'un an sont généralement divisées en périodes budgétaires.
- **Priorités de financement** : Un ou plusieurs domaines d'intérêt pour un financeur. Les financeurs sont particulièrement intéressés par les demandes portant sur ces sujets. Il existe plusieurs types de priorités : (a) absolues : le candidat doit répondre à la priorité pour être pris en considération pour un financement ; (b) compétitives : le candidat peut choisir de traiter la priorité et peut recevoir des points supplémentaires dans sa candidature ; et (c) sur invitation : le candidat est encouragé à traiter la priorité, mais n'est pas tenu de le faire.
- **Subvention** : Aide financière, en principe non remboursable, allouée par une entité publique ou privée à une organisation dans le but d'aider à financer un projet d'intérêt général.
- **Subvention d'équilibre** : Subvention qui comble totalement ou partiellement un déficit comptable.
- **Subvention d'équipement ou d'investissement** : Subvention qui finance l'acquisition d'une immobilisation ou un investissement.
- **Subvention d'exploitation ou de fonctionnement** : Subvention qui aide à faire face à des charges d'exploitation ou à l'insuffisance de produits d'exploitation.
- **Subvention non automatique ou compétitive** : Subvention discrétionnaire subordonnée à l'examen et à l'approbation d'un dossier de candidature. Les candidatures sont notées de manière compétitive sur la base d'un ensemble de critères objectifs et/ou subjectifs. Dans la plupart des cas, seule une partie des candidats sera sélectionnée et obtiendra une subvention.
- **Subvention quasi automatique** : Subvention inconditionnelle pour autant que l'entreprise réponde aux critères de taille ou de dépenses éligibles.



DELLTechnologies



GRANTS OFFICE
empowering communities